

de Télégramme mercredi 18 Juin 2014

Sittom-Mi. Grégoire Super réélu à la présidence

Seul candidat en lice, le maire de Locminé, Grégoire Super, a été réélu président du syndicat intercommunal pour le transfert et le traitement des ordures ménagères du Morbihan intérieur, hier, au Palais des congrès.



Seul candidat, Grégoire Super, le maire de Locminé, a été réélu président du Sittom-Mi.

Créé en 1988, le Sittom-Mi assure le transfert et le traitement des déchets (ordures ménagères et collecte sélective) de 101 communes du nord du Morbihan, pour environ 172.000 habitants. De Gourin à Ploërmel et de Saint-Aignan à Plumelec.

Seul candidat déclaré à sa succession, Grégoire Super, le maire de Locminé, a été réélu à la présidence du syndicat pour un nouveau mandat de six ans. Sur les 46 votants, il obtient 41 voix, contre trois blancs... Et deux bulletins en faveur de Patrick Le Diffon (Ploërmel) et Joël Marivain (Kerfourn).

« Travailler dans le consensus »

« J'ai adressé, à tous les maires, un courrier pour faire le bilan des six dernières années. Et leur expliquer ce qui nous attend : aller vers l'autonomie du syndicat au niveau du traitement des ordures ménagères.

Le plan départemental met l'accent sur notre propre collecte, or les encombrants partent à l'enfouissement (à Gueltas) et nous avons des demandes pour les déchets industriels. Nous devons travailler dans le consensus et pouvoir dégager des ressources supplémentaires ».

Un duel pour la place de premier vice-président

Un consensus pas toujours évident lorsque neuf collectivités territoriales sont représentées au sein du syndicat. Ainsi, pour l'élection du premier vice-président, pour laquelle Grégoire Super avait proposé la candidature d'Hervé Guillemin, maire de Bréhan, un vote à bulletins secrets a dû être organisé car Jean-Jacques Videlo, maire du Sourn, commune où est installée l'usine de valorisation des déchets, convoitait lui aussi le poste. Le premier l'emporte avec 30 voix, contre 13 à

son outsider et trois bulletins blancs.

Il y a eu moins de suspense pour les deux autres postes, désignés à main levée : André Le Corre et Daniel Brulé, respectivement maires du Faouët et de Saint-Congard, obtiennent les deuxième et troisième postes de vice-président.

Statuts à revoir

La prochaine séance du comité syndical sera organisée en septembre. À l'ordre du jour, notamment, les modifications des statuts, pour se mettre en conformité avec les nouveaux périmètres de Pontivy Communauté et la communauté de communes de Saint-Jean-Brévelay. Les indemnités du président et de ses vice-présidents seront aussi soumises au vote. Mais, prévient Grégoire Super, « je dois percevoir autour de 1.000 € par mois. Ce travail, on ne le fait pas pour l'argent, sinon on ferait autre chose ».